

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	25	
Représentés :	8	
Non représentés :	0	Séance du 5 décembre 2023
		L'an deux mille-vingt-trois et le cinq décembre le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le 29 novembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.
Votants :	33	Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoints au Maire. Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, Vital DELESNERAC-DEMENVILLE, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Patrick ROUX, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Evelyne Espenon, Rosa-Lila HAMMACHE, Younès BOUROHI, Quentin ROUVIERE, Mohammed AITANE, Michel MUS, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Jean-Claude OBER		
Étaient absents et non représentés : Néant		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Caroline PLATERO-DELERM ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.		

Mise à Disposition Foncier Communal à Beaulieu au profit de la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat (CASC)

Monsieur Stéphane MICHEL, Maire Adjoint délégué à la Ville en Transition explique que pour le développement des activités sur Beaulieu et afin de répondre aux demandes, il est nécessaire de réaliser des parkings et des extensions de parkings existants.

Afin de réaliser ces parkings et ces extensions, Monsieur MICHEL propose de mettre à disposition du foncier communal au profit de la CASC, en l'occurrence les parcelles cadastrée E 303p-E 999 – E 310 – E 311 – E 312 et E 313 pour une superficie d'environ 21 400 m².

Monsieur MICHEL précise que l'entretien des sites sera assuré par la CASC dans le cadre de ces compétences.

Le Conseil Municipal, Monsieur MICHEL entendu et après en avoir délibéré à 25 voix pour et 8 abstentions (Michel MUS, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME et Simon BERTHE).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Civil,

Vu le plan ci-joint,

Considérant nécessité de répondre aux besoins de stationnement,

Considérant la présence de terrains de la Commune non utilisés à ce jour,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- Mettre à disposition de la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat les parcelles cadastrée E 303p-E 999 – E 310 – E 311 – E 312 et E 313 pour une superficie d'environ 21 400 m², qui en assurera l'entretien,
- De signer tous les actes et documents conduisant à cette mise à disposition.

PRÉCISE que :

- Les notaires rédacteurs de l'acte procéderont sous leur responsabilité aux formalités de purge des privilèges et hypothèques,
- En cas d'empêchement de Monsieur le Maire, Monsieur Stéphane MICHEL, en qualité d'Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, aux aménagements, aux mobilités et au projet de ville, sera autorisé à signer tous les actes et documents se rapportant à cette mise à disposition.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
Pour copie conforme.

Christian GROS



Maire de MONTEUX

Acte Exécutoire

Transmis le : 21.12.2023

Publié le : 21.12.2023

Notifié le :

Caroline PLATERO-DELERM



Secrétaire de séance



Mise à disposition de parcelles au profit de la CASC



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

Commentaires

Parcelles mises à disposition pour extension parking :
E 303p - E 99 9- E 310 - E311 - E 312 - E 313